

Don de la finance de sa maîtrise du citoyen Tourrangin, maître mercier, d'Issoudun (Indre), lors de la séance du 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de la finance de sa maîtrise du citoyen Tourrangin, maître mercier, d'Issoudun (Indre), lors de la séance du 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 190;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17679_t1_0190_0000_5

Fichier pdf généré le 07/10/2019

éloigné, où arrivés au terme de vos glorieux travaux; couverts des bénédictions de tout un peuple, on n'entendra plus que le cri général de vive la liberté, vive l'égalité, vive la République, et vive l'immortelle Convention.

Salut et fraternité.

PIGAULT-MAUBAILLARCE, *agent national et une demi-page de signatures.*

18

Les membres du conseil-général du district d'Egalité-sur-Marne, ci-devant Château-Thierry [Aisne], applaudissent aux principes consacrés dans l'Adresse au peuple français. Ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable et insertion au bulletin (41).

[*Le conseil général d'Egalité-sur-Marne à la Convention nationale, s. d.*] (42)

Citoyens représentans,

Votre adresse au Peuple français doit rallier tous les vrais amis de la Patrie : elle doit déconcerter les intrigans, les agitateurs, leur arracher le masque dont ils se couvrent, assurer au gouvernement révolutionnaire sa vigueur soutenue par la justice; aux autorités constituées leur force résultante de la confiance, aux vertus civiques, leur énergie et consolider les fondemens de la République. Ils vous appartenait de proclamer ces grands principes, ces grandes vertus; nous les sentons au fond de nos coeurs, nous y adhérons, nous les professons; elle s'identifie avec l'attachement et la reconnaissance que nous avons voués aux fidèles représentans du Peuple, aux braves défenseurs de la Patrie, avec l'union et la fraternité que nous jurons à tous les vrais républicains, amis de l'ordre, des moeurs et des loix; et avec le serment que nous avons fait de vivre ou mourir.

Suivent dix signatures.

19

Le citoyen Remy Tourrangin, maître mercier de la commune d'Issoudun, fait don à la patrie de la finance de sa maîtrise (43).

Les administrateurs du district d'Issoudun, département de l'Indre, adressent à la Convention nationale la lettre de maîtrise du citoyen

(41) P.-V., XLVII, 194.

(42) C 321, pl. 1347, p. 14.

(43) P.-V., XLVII, 194.

Remy Tourrangin, de la liquidation de laquelle il fait don à la patrie (44).

20

Le citoyen Roché, sergent national de la commune de Mosnac, département de la Charente-Inférieure, offre, pour les frais de la guerre, 285 L, provenant de la liquidation de son office de sergent-exploitant (45).

Le citoyen Roché, sergent national de la commune de Mosnac, département de la Charente-Inférieure, fait don à la patrie pour les frais de la guerre, de la somme de deux cent quatre vingt cinq livres, que le représentant du peuple Vinet dépose pour lui sur le bureau, provenant de la liquidation de son ci-devant office de sergent-exploitant.

Mention honorable, insertion au Bulletin et renvoi au comité des Finances (46).

21

Le citoyen Beaumont, fils, administrateur du district de Nîmes [Gard], donne, pour être distribué aux citoyens qui ont été blessés par l'explosion de la poudrerie de Grenelle, 333 L, provenant de son traitement comme membre du directoire du district.

La mention honorable de ces offrandes patriotiques est décrétée (47).

Dans la séance de la société populaire régénérée de Nîmes du 3 vendémiaire, le citoyen Beaumont fils aîné, administrateur du district, a offert pour être distribué aux citoyens qui ont été blessés par l'explosion de la poudrerie de Grenelle, la somme de trois cent trente trois livres provenant de son traitement d'administrateur du district, pendant 3 mois 10 jours qu'il a resté dans le Directoire (48).

22

Divers pétitionnaires sont admis.

La veuve Crouzelle et sa fille exposent qu'elles ont donné des secours aux blessés de l'armée française après la dernière prise de Bruxelles, et elles demandent elles-mêmes des secours qui puissent leur donner les moyens de retourner dans leur pays.

(44) Bull., 29 vend. (suppl.).

(45) P.-V., XLVII, 194. Bull., 29 vend. (suppl.).

(46) C 321, pl. 1342, p. 17.

(47) P.-V., XLVII, 194. Bull., 29 vend. (suppl.).

(48) C 321, pl. 1342, p. 18.